

Plan-calque, extrait de l'atlas des chemins vicinaux de la commune de Chines,
d'une partie de chemin et de sentier dont on demande la suppression.



Approuvé pour être annexé à
l'arrêté royal du 30 Janvier 1862
Le Ministre de l'Intérieur,
Signé A. Tausenpuechel
Pour l'avis conforme,
Le Secrétaire général
Ministère de l'Intérieur
G. Leroux



Légende.

A. Partie à supprimer du chemin n° 1 de l'atlas, contenant un arc quinze centiares.
De B en C, partie à supprimer du sentier n° 19, contenant sept ares soixante-quinze centiares.

Dressé en triple expédition et certifié exact en extrait par le géomètre
juré soussigné. - Genappe, le 16 août 1862.

A. Minne

Vu pour l'admin. or. communale
Chines, le 20 8 1862
Par ordonnance: Le Maire
Le Secrétaire
H. Camorelle

